

FGM CFDT

- Les palliatifs patronaux en matière d'emploi 1
- SNR : concessions de la Direction 2
- Machines Chambon : refus de l'arbitraire 2
- Sidérurgie : les problèmes subsistent 3
- Résultats d'actions et d'élections 4

EMPLOI : LES PALLIATIFS DU PATRONAT !

Le chômage s'est encore aggravé au mois d'avril : 1 039 400 demandeurs d'emploi officiellement recensés soit une progression de 36 900 par rapport à fin mars. Dans le même temps, les offres d'emploi sont passées de 109 700 à 103 800. Enfin, 220 300 nouveaux chômeurs se sont inscrits pendant ce mois d'avril (contre 201 700 en mars).

Ces chiffres angoissants montrent que le nombre de chômeurs ne cesse de s'accroître, que les possibilités de retrouver rapidement du travail s'amenuisent. Encore faudrait-il ajouter que les chiffres officiels ne traduisent pas le nombre réel de sans emplois et de sous emplois, que les chômeurs âgés « bénéficiant » d'une certaine garantie de ressources, ne sont pas compris dans les chiffres publiés, que les jeunes de moins de 25 ans sont de plus en plus nombreux à se trouver sans emploi (407 655 fin mars).

Quand on sait que, dans la métallurgie, toutes les entreprises ont bloqué pratiquement l'embauche et qu'elles sont nombreuses à pratiquer les licenciements collectifs, ces chiffres n'ont, hélas, rien pour nous étonner ! Et fort heureusement, l'action syndicale permet dans de nombreux cas de faire annuler ou de limiter les mesures décidées par le patronat.

Le gouvernement, ici et là, prête main forte aux directions d'entreprises qui veulent opérer des licenciements : A.R.C.T. à Roanne, GERVAIS-DANONE - Marseille, RHONE-POULENC au Péage de Roussillon... Mais, par contre, il refuse obstinément de faire pression sur le patronat pour l'ouverture des négociations réclamées par les organisations syndicales qui avancent des propositions susceptibles à la fois de corriger les causes et de limiter les conséquences d'une telle situation et qui répondent aux revendications exprimées par tous les travailleurs qu'ils soient actifs ou demandeurs d'emploi.

Et, bien entendu, le patronat, fort du soutien explicite de ce gouvernement, refuse toute discussion sur le fond du problème, se contentant

de proposer certains remèdes et autres palliatifs qui ont le mérite de ne rien lui coûter, qui ne s'attaquent pas aux causes du phénomène, qui ne limitent que fort imparfaitement les conséquences de ce mal profond et qui maintiennent une division artificielle entre les aspirations des travailleurs « productifs » et celles des travailleurs privés de leur emploi.

Un exemple significatif : le patronat de la sidérurgie (voir page 3) accepte, sous la pression exercée par les travailleurs, d'aménager les conditions du licenciement des travailleurs âgés mais refuse toujours l'amélioration des conditions de travail des autres salariés. Il entend ainsi accroître la productivité et corrélativement ses profits après avoir licencié « en douceur » 20 000 sidérurgistes sur 150 000. Bien sûr, la C.F.D.T. n'est pas d'accord, le fait savoir et engage l'action pour contraindre le patronat à aller au-delà de ses propositions actuelles, tout en appréciant celles-ci comme des concessions arrachées par l'action et non comme des avantages octroyés par un patronat soudainement saisi par une humeur de philanthrope.

En fait, le patronat, conscient des risques d'explosion sociale (le 24 mai est là pour lui ouvrir les yeux) et acculé par les nombreuses luttes sur le thème de l'emploi, cherche à désamorcer « la bombe » par des propositions qui peuvent avoir un certain impact sur les travailleurs concernés mais qui constituent seulement des palliatifs qui ne saueraient suffire à modifier profondément la situation. En tout cas, patronat et gouvernement entendent bien se saisir de ces mesures pour camoufler l'ampleur du chômage et pour éviter de modifier en profondeur leur politique économique et sociale.

Il nous appartient de nous expliquer auprès des travailleurs, d'amplifier le rapport de forces en notre faveur de manière à obliger le patronat à tenir compte de nos revendications qui peuvent se résumer ainsi : augmentation de la garantie de ressources pour les travailleurs âgés VOLONTAIRES pour le départ en « pré-retraite », nouvelles embauches correspondant aux emplois ainsi libérés, amélioration des conditions de travail et réductions d'horaires pour l'ensemble des travailleurs.





MACHINES CHAMBON (La Voulte - Ardèche)

Brimades et arbitraire : la coupe a débordé !

L'entreprise « Machines Chambon » à la Voulte est occupée depuis le 9 mai, suite à un vote à bulletins secrets du personnel (acquis à 108 contre 55). La C.F.D.T. seule dans cette entreprise anime la lutte tout en sachant qu'elle va être dure et peut-être longue.

A l'origine du conflit, les problèmes suivants :

● Pouvoir d'achat

— niveau extrêmement bas des salaires : la plupart aux alentours de 2 000 F nets pour des O.S., P1 et P2, 600 à 1 000 F par mois de moins que les travailleurs du même groupe à Orléans (rien d'étonnant, l'Ardèche est un département champion du chômage !) ;

— perte de 6,5 à 10 % suite à une réduction de 42 h à 40 h au 1.1.1977,

— pas d'augmentation entre le 1.10.1976 et avril 1977 (avec 1,5 % seulement),

— suppression des 1 à 2 % d'augmentation promotionnelle annuelle.

● Conditions de travail :

Au 1.1, la Direction a réduit les horaires de 42 h à 40 h sans compensation ; en février, elle oblige le personnel (en extorquant un vote de la maîtrise contre l'avis des élus C.F.D.T.) à prendre la 4^e semaine de congés, début mai, elle essaie de revenir à 43 h (payées 40 h pour récupérer la 4^e semaine !), le 9 mai, elle oblige à revenir à 42 h sans aucune contrepartie et en continuant la sous-traitance... mais sans donner aucune garantie quant à

l'activité du 2^e semestre !... La Direction, s'abritant en permanence sur la conjoncture Plan Barre, n'a pas d'argent, mais elle envisage cependant d'augmenter la prime d'assiduité...

● Droit syndical et libertés

Depuis un an, la Direction tente par tous les moyens de court-circuiter les élus (D.P. - C.E.) en chargeant la maîtrise de faire l'information au personnel pendant la réunion des délégués.

Elle redouble d'ardeur pour l'envoi des lettres d'avertissement pour n'importe quel motif aux élus et autres travailleurs.

Elle use aussi de l'information à domicile par des lettres essayant de dresser le personnel contre leurs délégués.

La coupe a débordé et depuis le 9 mai, les travailleurs, bien décidés à gagner ont occupé l'entreprise.

Leurs revendications sont :

- respect des avantages acquis en 76,
- abolition des sanctions et brimades,
- ratrappage du pouvoir d'achat (500 F uniformes),
- augmentation des salaires de 9 % à compter du 1^{er} avril 1977,
- 5^e semaine de congés payés,
- 40 heures sans perte de salaire au 1^{er} septembre.

Tout au long du conflit, plusieurs réunions, avec la Direction, se sont soldées par un refus total opposé par celle-ci aux revendications des travailleurs en lutte.

Le 21 avril, cette direction se permet de dire aux délégués qu'elle a déjà « négocié » le 28 février et qu'elle ne fera aucune concession supplémentaire, c'est-à-dire que les consignes d'austérité seront strictement appliquées : 6,5 % d'augmentation dans l'année et rien sur les autres points. Le 22 avril, une centaine de lettres de « mises à pied » sont envoyées « au hasard » à certains des travailleurs en grève qui ont refusé de remplir les bons de production. Même scénario que chez DASSAULT et TURBOMECA (voir B.M. Hebdo n° 59) : tentative de répression et de division du personnel.

DES CONCESSIONS DE LA DIRECTION

Mais, dès réception de ces lettres, nouveau débrayage massif dans les 4 usines et, le 25 avril, les travailleurs réunis en assemblée générale, décident de poursuivre le mouvement.

Finalement, le 27 avril, une nouvelle négociation débouche sur un constat, marqué par des concessions de la Direction :

- tout d'abord, la direction s'engage à ne procéder à aucun licenciement collectif en 1977,
- les « fameux » 6,5 % d'augmentation générale en 1977 subsistent mais...

— 4,6 % seront alloués pendant le 1^{er} semestre,

— une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat jouera tout au long de l'année afin que le taux d'augmentation des salaires en 1977 soit au minimum égal à l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. (qui, très certainement enregistrera une augmentation du coût de la vie supérieure à 6,5 %),

● la prime de vacances est portée à 520 F (+ 13 %), les indemnités d'équipe, de casse-croûte et de panier, de nuit, sont revalorisées de 5 %,

● réduction compensée d'une 1/2 heure de temps de travail,

● garantie de qualification et de ressources pour les travailleurs âgés de plus de 55 ans quel que soit le poste tenu, nouvelles dispositions de « promotion sociale »...

En bref, à la SNR, comme dans beaucoup d'autres entreprises, les travailleurs ont prouvé que l'action syndicale permet de contester avec succès le plan d'austérité.

SNR (Annecy - Haute-Savoie)

Deux mois de débrayages et un constat de négociations

Début mars, les 4 000 travailleurs des 4 établissements SNR (Filière de RENAULT), situés dans l'agglomération d'ANNECY ont entamé un mouvement revendicatif avec leurs sections C.F.D.T. et C.G.T. Forme de lutte : débrayages tournants par établissement. Revendications initiales : garantie d'emploi, garantie du pouvoir d'achat et réduction compensée des horaires.

BREF

• ERICSSON (Région Parisienne)

A l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., les travailleurs d'ERICSSON-COLOMBES observent des débrayages pour soutenir 70 de leurs camarades qui refusent une mutation sur l'usine de CERGY-PONTOISE. La direction menace de licencier les salariés qui n'acceptent pas cette décision arbitraire (un plan prévoit à terme 340 mutations).

• USINOR

A l'occasion de la journée d'action du 17 mai dans la métallurgie, l'intersyndicale C.F.D.T. avait appelé les travailleurs des différentes usines du groupe (Dunkerque, Mardyck, Thionville, Denain, Trith, Louvroil, Longwy, Sedan, Montataire et siège à Paris) à faire grève.

Des délégations de ces différentes usines se sont rendues à Paris où siégeait le Comité Central d'Entreprise. L'inter C.F.D.T. envisage de nouvelles actions pour l'emploi.

• DELLE-ALSTHOM (Villeurbanne Rhône)

Comme les camarades de l'Alsthom-Savoisienne de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), les travailleurs de Delle Alsthom Villeurbanne (Rhône) ont entamé un mouvement revendicatif marqué par de nombreux débrayages et des défilés dans les ateliers depuis plusieurs semaines.

Pour l'instant, la direction refuse de satisfaire les revendications et utilise la répression (licenciements pour « atteintes à la liberté du travail ») pour briser le conflit.

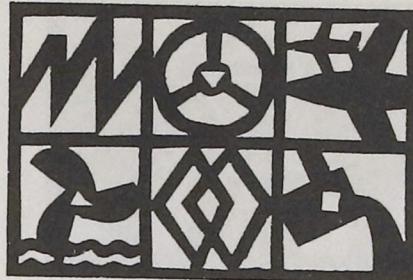
Le 11 mai, les Unions Métaux C.F.D.T. et C.G.T. du Rhône ont organisé une journée d'action dans les usines d'électro-mécanique : Delle-Alsthom, Câbles de Lyon, C.E.M.-C.G.E.E., Jeumont-Schneider.

• LA F.G.M.-C.F.D.T. est intervenue à deux reprises ces derniers jours, auprès du Ministère du Travail pour exprimer son opposition aux licenciements de deux militants, délégués syndicaux de notre organisation respectivement aux Ets BOURGEOIS (une entreprise tristement célèbre à Besançon) et chez HONEYWELL-BULL à PARIS.

Dans un cas comme dans l'autre, les directions ont interjeté un recours auprès du Ministère du Travail après la décision des Inspecteurs du Travail qui ont refusé les licenciements, après avoir jugé en connaissance de cause qu'il s'agissait de mesures de répression envers nos camarades et de tentatives de démanteler les sections C.F.D.T.

SIDÉRURGIE

Rien de réglé sur le fond



Lundi 16 mai s'est tenue une « réunion plénière » entre les organisations syndicales (C.F.D.T. - C.G.T. - F.O. - C.G.C. - C.F.T.C.) et le patronat. Ce dernier a fait connaître ses dernières propositions concernant les mesures sociales envisagées dans la sidérurgie.

Ces mesures, très partielles et qui ne répondent guère aux revendications des travailleurs et de leurs syndicats, ont été présentées par le patronat sous la forme d'un ultimatum. Pourtant rien n'est réglé sur le fond, les remèdes proposés sont loin de correspondre à la gravité de la situation et à ses répercussions sur les conditions de travail et de vie des sidérurgistes.

Suite à cette rencontre, la F.G.M.-C.F.D.T. (branche sidérurgie) a publié le communiqué suivant :

« Dans le cadre des 20 000 licenciements annoncés dans la sidérurgie, le patronat a précisé les mesures suivantes :

- dégagement à 56 ans et 8 mois de 10 500 sidérurgistes avec des ressources garantissant pour la 1^e année, 90 % du salaire brut et 70 % pour les années jusqu'à 60 ans, soit en moyenne 75 % du salaire brut, durant 40 mois ou encore 85 % du salaire net antérieur,

- cessation d'activité à 54 ans pour 2 000 travailleurs postés environ, avec une garantie de 75 % du salaire brut jusqu'à 56 ans et 8 mois.

Pour les 12 500 travailleurs usés par les conditions de travail, le départ en « pré-retraite » à 54 ans peut représenter, outre le problème des ressources que cela pose, un repos très attendu. Ceci répond en partie à la bataille syndicale de la C.F.D.T., sur l'usure des sidérurgistes, que le patronat a été contraint de prendre en compte, dans sa décision, de licencier 20 000 sidérurgistes avec l'argent de la nation. Il n'en reste pas moins, que cette diminution des effectifs, au moment où le patronat va passer

d'une production de 24 millions de tonnes en 76, à 28 millions en 1980, va concourir à aggraver les conditions de travail pour les travailleurs restant en activité.

Le patronat utilise ainsi, d'une part, le chantage du chômage et exploite, d'autre part, le « ras le bol » des travailleurs postés, pour extorquer les fonds de la nation, nécessaire au financement de son « plan », qu'il aurait fallu prévoir, non en terme de chômage, mais en terme d'emplois et d'amélioration des conditions de travail pour les 150 000 sidérurgistes.

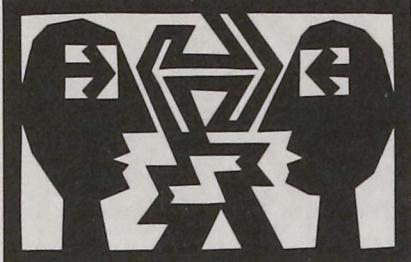
Les propositions de la C.F.D.T. ont toujours été de refuser tout licenciement et d'utiliser, sous contrôle, l'argent de la nation pour maintenir 20 000 emplois menacés dans la sidérurgie, par la mise en place d'une cinquième équipe, des 40 heures, de la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les travailleurs postés.

De plus, la C.F.D.T. continuera à développer la lutte pour que les mesures conjoncturelles de pré-retraite à 54 et 56 ans, deviennent un droit à la retraite pleine et entière à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les postés.

Ces mesures permettraient :

- d'éviter les licenciements,
- d'utiliser les fonds publics de façon utile,
- d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble des 150 000 sidérurgistes,
- d'assurer l'avenir de la sidérurgie dans notre pays.

La C.F.D.T. maintient donc, qu'il est nécessaire, plus que jamais, de négocier de l'ensemble des revendications, pour éviter que, ces mesures de licenciement se multiplient, la France toute entière ne devienne une « Nation de chômeurs » au bénéfice des intérêts industriels privés. C'est pourquoi, elle réclame en urgence, la convocation d'une réunion tripartite (Etat Patronat - Syndicat) et appelle tous les travailleurs à l'exiger, par la grève nationale du 24 mai ».



ACTIONS, ELECTIONS, RESULTATS

■ FONDERIE GIORDAN (Nice)

Après huit jours de grève avec leur section C.F.D.T., les travailleurs de cette fonderie (dont le patron est maire-adjoint de Nice) ont obtenu :

- 3 % au 1^{er} avril 1977 et 2 % au 1^{er} juillet,
- salaire minimum porté à 2 000 F,
- réduction compensée de 2 h du temps de travail,
- 13^e mois pour 3 ans d'ancienneté, 75 % du 13^e mois pour les autres travailleurs.

■ USINOR (Denain-Nord)

Aux élections de délégués du personnel, la C.F.D.T. recueille :

- 25,32 % (+ 0,72 %) au 1^{er} collège (6 843 inscrits),
- 33,09 % (+ 0,87 %) au 2^{er} collège (1 253 inscrits).

Cette progression se fait au détriment de F.O. alors que la C.G.T. progresse glablement de 0,11 %.

Dans cette grande entreprise (plus de 8 000 salariés), la section C.F.D.T. avait déjà enregistré une forte progression en 1976 qu'elle avait traduite par l'adhésion de 250 travailleurs.

■ RENAULT (Flins)

Nouvelle progression de la C.F.D.T. dans cette grande entreprise de l'automobile (20 000 travailleurs).

Notre organisation recueille globalement cette année (élections D.P.) 42,81 % (+ 2,60 %), la C.G.T. 44,85 %, F.O. 12,30 %.

En 1976, la C.F.D.T. avait progressé de 11,60 % au 1^{er} collège et de 8,40 % au 2^{er} collège aux élections de D.P.

■ RENAULT (Le Mans)

Aux élections D.P., dans le 1^{er} collège (8 019 inscrits), la C.F.D.T. recueille 2 594 voix, soit 36,39 % des suffrages exprimés (perte de 1,86 % par rapport à 1976).

Cette perte peut s'expliquer par deux raisons :

- progression importante en 1976 (+ 299 voix) qui n'a pu être entièrement stabilisée en notre faveur (- 41 voix cette année),
- présence pour la première fois de la C.F.T.C. (2,52 %) aux élections D.P.

■ RENAULT (Cléon)

Même phénomène dans cet établissement (7162 inscrits) dans lequel la C.F.D.T. recueille 1 688 voix (32,46 % des suffrages exprimés) soit une perte de 1,58 % par rapport à 1976, année qui avait été marquée par une progression de 5,32 %.

On peut donc souligner que sur ces trois établissements de la Régie Renault (près de 40 000 salariés), la C.F.D.T. recueille une large audience (32 à 43 % des voix) avec une progression importante sur deux ans, progression qu'il est nécessaire maintenant de stabiliser, notamment à travers la syndicalisation.

■ RENAULT (Douai)

Dans cet établissement de la Régie (6 000 travailleurs environ), la C.F.D.T. a réussi progressivement à s'implanter malgré d'énormes difficultés.

Et fait nouveau, la section C.F.D.T. présente pour la première fois des candidats aux élections professionnelles dont les résultats seront intéressants à analyser.

■ CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

Dans cette importante entreprise (5 600 salariés) de la construction navale (Provence), une section C.F.D.T. s'est implantée ces dernières semaines.

Malgré un laps de temps trop court pour une préparation intensive, notre organisation a pu présenter des candidats aux récentes élections de délégués du personnel et a recueilli 5,45 % des suffrages exprimés dans le 1^{er} collège.

Des résultats qui seront consolidés au fil du mois par l'action et la syndicalisation en vue des prochaines échéances, l'importance étant dans un premier temps, d'assurer la présence de la C.F.D.T. dans une grande entreprise où elle était absente jusqu'à présent.

EXTENSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES GARAGES

(Arrêté d'extension du 25 mars 1977 paru dans le Journal Officiel du 10 mai 1977).

Est étendue la C.C.N. commerce et réparation automobile..., conclue le 7 mai 1974. Sont également étendues les annexes à la C.C.N. n° 1 (champ d'application avec les exclusions figurant dans l'arrêté d'extension), n° 2 (apprentissage), dispositions particulières aux ouvriers, ETAM, cadres, retraités, salaires (accord du 10 février 1976).

Cette extension concerne tous les travailleurs des garages (vente, réparation, parkings, stations services...).

■ BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

• Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50

• Le directeur de la publication :

Albert MERCIER.

• Composition et impression :

Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle - 57000 METZ

• Abonnement : 78 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

• Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

• C.P.P.A.P. N° 636 D 73.